

AVIS PUBLIC

Règlement 1177-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter des usages supplémentaires dans la zone Ic.2

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une consultation publique sur ledit règlement entre le 17 novembre 2021 et le 3 décembre 2021;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 novembre 2021;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 10 janvier 2022;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 26 janvier 2022;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 28^e jour de janvier 2022

Céline LeBlanc
Greffière